RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

CAHIER DES CHARGES

Relatif à

Étude relative au développement de la transformation industrielle des productions agricoles végétales locales en Martinique

Date et heure limites de réception des offres :

Le 27 novembre 2026 à 17 heures (fuseau horaire de Paris)

1. Contexte

L'économie agricole martiniquaise est historiquement dominée par les filières banane et canne. Des démarches de transformation de productions locales émergent, mais elles nécessitent d'être structurées pour atteindre une échelle industrielle. Face aux enjeux de souveraineté alimentaire, de résilience climatique et création de valeur ajoutée locale, l'AMPI (Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie) et l'AMIFEL (Association Martiniquaise Interprofessionnelle des Fruits et Légumes) souhaitent impulser une dynamique de structuration pour les « nouvelles » productions (….) ou les productions de diversification végétales (racines, tubercules, fruits, légumes, protéines végétales, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, café, cacao, etc.). L'enjeu est double : réduire la dépendance aux importations par une offre locale brute de qualité, et transformer localement ces productions pour créer des produits à forte valeur ajoutée (IV^{e} et V^{e} gammes, ingrédients industriels, cosmétique, etc.).

L'étude s'inscrit directement dans l'objectif de souveraineté alimentaire porté par le Plan de Souveraineté Alimentaire (PSA) de la Martinique et par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA). Elle répond également à l'objectif de juste rémunération des agriculteurs, par la création de valeur ajoutée locale. Elle est à mettre en perspective avec les plans stratégiques des filières et le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD).

Le développement de la transformation industrielle des productions locales, notamment par la substitution d'ingrédients importés par des extraits et pulpes locaux, contribue à cet objectif en renforçant la part de la production locale dans l'approvisionnement des industries agroalimentaires du territoire.

Pour y parvenir, il convient d'identifier les productions présentant le plus fort potentiel, d'analyser les verrous à leur transformation industrielle et de définir des modèles économiques viables pour les agriculteurs comme pour les transformateurs.

La demande d'étude est portée par l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), cheffe de file, représentante du tissu industriel et des transformateurs, en partenariat avec l'AMIFEL, partenaire interprofessionnel assurant le lien avec les producteurs et les pépiniéristes afin de garantir l'approvisionnement. Cette présente étude s'inscrit dans l'approfondissement des travaux déjà financés par l'ODEADOM et notamment l'étude de CERESCO de 2022 « Les industries agroalimentaires des départements et régions d'Outre-mer : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l'objectif de souveraineté alimentaire » (https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/2-2022-INTERDROM-IAA-1.pdf)

2. Objet de l'étude

2.1. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est défini comme suit :

- **Zone géographique :** le territoire de la Martinique, complété par un *benchmark* des autres régions ultrapériphériques (RUP) et par une évaluation de la production primaire de la Grande Caraïbe ;
- **Productions concernées :** les productions agricoles végétales locales, y compris les variétés locales, susceptibles d'être valorisées par la transformation industrielle, notamment les fruits tropicaux (mangue, ananas, goyave…), les légumes, les racines et tubercules (igname, patate douce, madère), les protéines végétales (pois, soja local) et les plantes de niche (curcuma, gingembre, etc.). Sont exclues la banane export et la filière canne-sucre-rhum, sauf sous-produits innovants. Cependant l'étude peut inclure des gisements de co-produits issus des filières canne et banane.
- **Maillons étudiés :** production (agriculteurs et semenciers), collecte et logistique, transformation industrielle, distribution (GMS, RHD) ;
- **Cibles de marché :** consommation locale (GMS, RHD), exportation de niche (produits transformés premium), industrie de transformation locale (ingrédients pour l'agroalimentaire).
-

2.2. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objet de structurer le développement de filières de transformation industrielle des productions agricoles végétales locales. Son objectif général est de définir une feuille de route opérationnelle pour le développement de 3 à 5 filières prioritaires sur un horizon de 5 ans. Elle devra en particulier :

- identifier les gisements de production à fort potentiel technico-économique et ayant des débouchés sur le marché.
- analyser les verrous à la production, à la collecte et à la transformation industrielle ;
- définir des modèles économiques viables pour les agriculteurs et les transformateurs ;
- proposer un plan d'actions (itinéraire technique des cultures, investissements aux différents maillons de la filière, recherche et développement, marketing, logistique, plans de montée en compétences).

L'étude portera notamment sur :

- l'aptitude des variétés locales aux procédés industriels ;
- les opportunités de positionnement sur des niches d'exportation premium ;
- les possibilités de substitution des ingrédients importés par des extraits et pulpes locaux.

Les résultats constitueront un outil d'aide à la décision pour la mise en place de filières de productions agricoles et pour les investissements industriels, ainsi qu'un guide pour l'orientation des aides publiques (FEADER, POSEI).

2.3. Méthodologie de l'étude

La mission se déroulera en deux phases : une phase de diagnostic, puis une phase de stratégie. Le prestataire devra a minima conduire les actions suivantes :

- **Diagnostic de l'offre et de la demande et *benchmarking* des RUP** : état des lieux de l'offre (surfaces disponibles, saisonnalité, volumes actuels, structuration des groupements de producteurs), étude de marché (tendances de consommation, identification des produits importés substituables par une production locale transformée) et analyse de modèles réussis dans d'autres RUP ;

- **Sélection de 3 à 5 filières prioritaires** au moyen d'une matrice d'évaluation multicritères fondée sur des critères de rentabilité estimée, de facilité de mise en œuvre technique, de potentiel de transformation industrielle (aptitude au process) et de marché, facteurs environnementaux et sociaux ;
- **Analyse des chaînes de valeur et des verrous** pour chaque filière retenue : production (coût de revient, besoins en mécanisation), transformation (technologies nécessaires : séchage, surgélation, extraction, etc.), logistique (circuits de collecte et de stockage, chaîne du froid), acteurs et organisation de la filière ;
- **Élaboration d'un plan de développement stratégique et financier :** chiffrage des besoins en investissements (CAPEX), recommandations sur les dispositifs d'aide (FEADER, POSEI, aides territoriales), stratégie de marque et de commercialisation.

La mission prévoit la consultation d'un large panel d'acteurs du territoire, dont une trentaine d'entretiens approfondis a minima avec les acteurs clés des filières :

- les producteurs agricoles et les transformateurs, adhérents ou non de l'AMPI, afin d'évaluer leur capacité à livrer des volumes et une qualité stables ;
- les opérateurs de la commercialisation et de la distribution (GMS, etc.), afin de mesurer leur intérêt pour les nouvelles productions ;
- les partenaires institutionnels et les experts.

Des ateliers de travail et de concertation seront organisés au cours de la mission ; chacun fera l'objet de supports d'animation et d'un compte rendu.

L'offre du prestataire devra détailler la méthodologie employée (nombre d'entretiens, ateliers de concertations, accès aux données, type d'analyse…). Le prestataire devra justifier, de manière détaillée et argumentée, la démarche et la méthodologie retenues et en apprécier la faisabilité au regard notamment de la disponibilité des données.

Le soumissionnaire proposera dans son offre un calendrier adapté aux méthodes proposées, et détaillant l'articulation entre les différentes phases. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions des ateliers de travail et les réunions de COPIL et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction.

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie l'attribution de l'étude, pour une durée de 6 mois maximum.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de** 55 000 € TTC pour la durée totale de l'étude.

5. Livrables

A minima, le prestataire devra remettre les livrables suivants :

- **Rapport de diagnostic** (rapport intermédiaire en format Word) remis lors du comité de pilotage de mi-parcours ;
- **3 à 5 fiches filières détaillées** ;

- **Annuaire des acteurs** (producteurs et transformateurs potentiels) ;
- **Plan de financement type** pour les projets pilotes ;
-
-
- **Présentation finale** (format PPT), au terme de chacune des deux phases de la mission (phase 1 : diagnostic ; phase 2 : stratégie) ;
- **Rapport d'étude rédigé** (format Word) ;
- **Synthèse de 10 pages** (format Word) ;
- **Résumé de 2 pages** (format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats ;
- **Supports d'animation et comptes rendus** de chaque atelier de travail ou de concertation ;
- **Comptes rendus des réunions de travail et enquêtes** réalisées.

La version provisoire du rapport d'étude et de la présentation finale sera livrée avant le COPIL final. La version définitive sera livrée avant la fin de réalisation de l'étude.

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est assuré par un comité de pilotage composé a minima d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude) et de la DAAF Martinique, de l'AMPI, de l'AMIFEL, chargé de valider chaque étape. La chambre d'agriculture, la chambre d'artisanat, la CTM, la CCIM, le PARM, InnovAgro, Technopole Martinique, le SGDA, Cap Nord, la CACEM et la CAESM pourront y être associés. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage. Des comités techniques restreints seront mobilisés pour les phases de travail plus opérationnelles.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire et 1 copil d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les représentants de la DAAF Martinique, l'AMPI et l'AMIFEL. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants de la DAAF Martinique, de l'ODEADOM et du porteur de projet au moins une semaine à l'avance.

7. Diffusion des résultats

Les résultats seront partagés lors des comités de pilotage qui jalonnent la mission. Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une réunion de présentation et de discussion ouverte largement aux professionnels intéressés, et qui se tiendra après le COPIL final de l'étude. L'étude sera publique et diffusée sur les sites de la DAAF Martinique et de l'ODEADOM.

8. Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

8.1. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 27 novembre 2026 à 17h, fuseau horaire de Paris.

8.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet	15
Méthodologie ➔ Méthodes de la phase de Ddiagnostic de l'offre et de la demande et benchmark des RUP (10); ➔ Méthodes de la phase de stratégie (10) ➔ Prise en compte de la concertation avec les différents acteurs (entretiens, ateliers de travail) (5). ➔ Cohérence globale de la méthodologie et livrables (15)	40
Moyens humains et compétences	15
TOTAL	100

8.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre à minima :

1. la présentation générale de la proposition,

2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude, identification des co-traitants et des sous-traitants le cas échéant

3. la présentation de la structure candidate,

4. la méthodologie envisagée détaillée,

5. le planning détaillé des actions,

6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude…),

7. les moyens techniques et matériels mobilisés,

8. le devis de l'étude,

9. un RIB,

10. un extrait de Kbis de moins de trois mois,

11. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Les compétences attendues de l'équipe proposée sont notamment : une expertise avérée en économie agricole et agro-industrielle en milieu tropical, une capacité d'analyse stratégique et financière, une connaissance du tissu industriel martiniquais et des organisations de producteurs, ainsi qu'une maîtrise des enjeux réglementaires (normes sanitaires et phytosanitaires).

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique, via l'application « France transfert » (francetransfert.numerique.gouv.fr) à : saf.daaf972@agriculture.gouv.fr.